Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 8 (1879)

Heft: 12

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

le catéchisme comme auparavant, etc. Ce mot se lit partout aujourd'hui, absolument comme le fameux *n'est-ce pas au coin du quai,* que l'on voit à Paris, affiché sur tous les murs.

Bien plus, pour encourager ses aides dans cette volte-face « burlesque », l'Etat vient d'accorder 100 fr. par classe à tout instituteur, pour l'enseignement ou même pour la *simple récitation du catéchisme.* Et afin de mieux tromper encore la bonne foi publique, on voit avec stupéfaction les instituteurs laïques, même ceux qui auparavant faisaient parade d'indifférence ou d'impiété, se rendre à la messe plus au moins en maugréant, avec leurs rares élèves, non-seulement le dimanche, mais encore tous les jours de la semaine.

Il est vrai de dire que beaucoup de maîtres laïques, vexés d'une telle situation ou obéissant à la voix de leur conscience, désertent leur poste. En ce moment déjà, plus de 2800 instituteurs ou institutrices, le quart du personnel enseignant, ont donné leur démission, la plupart pour passer à l'enseignement libre, malgré l'infériorité du traitement qu'ils y reçoivent.

C'est ainsi que le ministre de l'Instruction publique, créé tout exprès l'an dernier comme machine de guerre contre le « cléricalisme », a fini en réalité par désorganiser l'enseignement qu'il voulait transformer à son gré Ce ministre Van Humbeck, dit le *Fossoyeur*, qui s'était flatté de mettre le cadavre du catholicisme dans la fosse, est bien près d'y tomber lui-même, malgré sa conduite et ses circulaires pleines d'hypocrisie el d'astuce, malgré les secours qu'il reçoit de ses collègues de la justice et de l'intérieur, malgré les vexations de tout genre dont le détail m'entraînerait trop loin.

Si vous voulez vous en rendre compte, lisez les journaux belges catholiques ou libéraux, qui sont remplis de la question des écoles. La presse officieuse elle-même avoue que le gouvernement est « battu », et elle excite à recourir à des lois nouvelles, restrictives de la liberté de l'enseignement.

Agréez, etc.

A

(*L'Education*)

CHRONIQUE

SCHWYZ. — Dans sa séance du 23 octobre le conseil d'Etat donna au Conseil fédéral une réponse analogue à celle de Lucerne, sur la question d'une loi fédérale.

LUCERNE. — Les instituteurs des écoles de cette ville ont résolu, d'accord avec leur directeur, M. Kuttel, de fonder une exposition scolaire permanente, à l'instar de ce qui a été établi à Zurich, à Lausanne et à Berne.

BERNE. — A l'exposition permanente de cette ville on trouve des cartes Dufour de la Suisse au prix suivant :

1° La grande carte	Fr.	52 »
2° En feuilles format de poche	»	3 50
3° La carte générale	»	2 50

4° La même à plier . . . . . » 12 50
5° La même format de poche . . . . . » 16 »
6° Les feuilles de l'atlas topographique . . . . » » 50
7° Les mêmes sur carton . . . . . » » 70

On trouve en outre à la même adresse des poudres d'excellente encre. Avec un paquet de 30 centimes on peut faire une bouteille d'encre.

GRISONS. — M. Jost, directeur de l'orphelinat de Wildhaus, et M. Zuhof, professeur de l'école normale de Schiers, publient une nouvelle feuille pédagogique bi-mensuelle, le *Schule und Haus*. C'est un journal protestant.

ARGOVIE. — Dans son compte-rendu de 1878, le tribunal fait cette observation : « Ce qui doit nous surprendre, c'est que sur 11 condamnations pour atteinte aux bonnes mœurs, il se trouve 5 instituteurs ; 5 autres ont été punis par la police pour la même faute. »

ZURICH. — Ce canton accorde annuellement aux aspirants au brevet de capacité : 48,000 fr. à l'école normale de Kussnacht ; 2,100 aux aspirantes à Zurich, 950 aux aspirantes à Winterthour. 144 élèves sur 186 perçoivent de 150 fr. à 500.

TESSIN. — L'expert fédéral chargé des examens pédagogiques des recrues tessinoises ne savait pas l'italien qui est cependant la langue officielle dans le Tessin ; il a dû se servir d'un interprète.

C'est là un sans-gêne digne des armoiries de la ville fédérale.

VALAIS. — Le conseil de Martigny-Bourg ayant supprimé, sans autorisation légale, l'école supérieure des filles, a été invité par le conseil d'Etat à rouvrir immédiatemment cette école, sous réserve de faire valoir ses motifs et de faire décider par le conseil d'Etat la question de la fermeture ou du maintien de cette école. Nous nous empressons d'ajouter que les motifs qui ont inspiré le conseil de Martigny-Bourg sont complètement étrangers à la tenue de l'école, l'institutrice étant reconnue par tous comme aussi capable que zélée. Nous venons d'apprendre que le conseil de Martigny-Bourg s'est exécuté.

BELGIQUE. — On lit dans le *Bien public* de Gand :

« Nous avons sous les yeux le tableau statistique des Ecoles primaires et gardiennes catholiques de la Flandre orientale, dressé avec le plus grand soin par le Comité scolaire diocésain, à la date du 1er novembre 1879.

« Les résultats constatés par ce tableau sont des plus consolants et témoignent tout à la fois de l'admirable fécondité du mouvement catholique dans notre Flandre et de l'énergique aversion qu'inspire partout les écoles de malheur dues au V.·. F.·. Van Humbeeck.

« Voici quelques chiffres empruntés à cette statistique :

Ecoles catholiques, Population. 92,070

Ecoles officielles, « 19,027

« En retranchant de ces chiffres le nombre des enfants qui fréquentent les écoles de Gand, on arrive aux résultats suivants:

Ecoles catholiques, Population. 83,498

Ecoles officielles, « 10,610

« Toutes les paroisses du diocèse de Gand sont aujourd'hui pourvues d'une ou de plusieurs écoles catholiques, sauf une douzaine de paroisses où l'école libre se prépare ou est en construction.

« Cet admirable travail a pu s'opérer en quatre ou cinq mois de temps, grâce au dévouement du clergé et au généreux concours des catholiques, étroitement unis à leurs pasteurs. Souhaitons que le zèle sacerdotal et la charité des fidèles suffisent, avec la grâce de Dieu et malgré les menées des Gueux, à défendre, à consolider et à développer cette grande œuvre.

« Au 1er novembre 1879, il y avait dans le diocèse de Gand *cinquante-trois* écoles officielles qui ne comptaient *pas un seul élève.*

« Dans *soixante-huit* autres, le chiffre des élèves (filles et garçons) ne dépasse pas la *dizaine.*

« La population moyenne de *toutes les autres écoles communales* est de 20 à 25 élèves, à l'exception de Gand, Alost, Ledeberg, Lokeren et Moerbeke.

Rectification et avis

Dans le dernier numéro du *Bulletin,* au lieu du nom de M. *Siber* pour la commission chargée de préparer un recueil de chants, il faut lire celui de M. *Seeberger,* organiste à Bulle, et à la page 202 lisez :

Septembre	5	Mlle	Plancherel, Eulalie, inst. à Montbrelloz, nomination définitive.
»	12	»	Favre, Marie, à Cerniat, provisoire indéfini.
»	12	»	Biolley, Frédérica, à Cerniat, provisoire pour 3 ans.
»	12	»	Eisengrin, Agapilla, à la Valsainte, nom. définit.
»	12	»	Fuchs, Canisia, à Auborange, provisoire 3 ans.

Les abonnés qui ont changé de domicile ou qui ne reçoivent pas régulièrement le *Bulletin* doivent adresser leurs réclamations à l'*Imprimerie catholique,* Grand'Rue, 10, Fribourg.

Le soussigné a prêté son cahier de chants à l'un de ses collègues du cours de répétition de 1879. Le détenteur est prié de le renvoyer au plus tôt au propriétaire. J. Cochard, *inst. à Porsel.*